



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

retraites complémentaires

Question écrite n° 41076

Texte de la question

M. Jean-Luc Prével souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le non-paiement par l'Etat des cotisations chômage sur des sommes versées par l'UNEDIC aux bénéficiaires du FNE. L'Etat, qui s'était engagé à prendre en compte les cotisations chômage, semble ne pas avoir respecté cet engagement. Les bénéficiaires de ces mesures sont aujourd'hui légitimement inquiets. En effet, ils reçoivent de leur caisse de retraite complémentaire un relevé individuel de points pour l'année 1998. Les points de retraite correspondant à la part versée par l'entreprise y figurent. Les points chômage correspondant à la somme qui devrait être versée par l'Etat sont mentionnés à titre indicatif en attente du financement. Par conséquent, il lui demande si elle compte honorer et à quelle date le financement des engagements pris par l'Etat.

Texte de la réponse

Un litige existait depuis 1984 entre l'Etat et les partenaires sociaux. Il a conduit ces derniers à suspendre, à partir de 1996, les points de retraite complémentaire ARRCO et AGIRC attribués au titre des périodes de chômage solidarité et de pré-retraite. Cette situation est particulièrement douloureuse pour des personnes ayant été affectées par la perte d'un emploi pendant leur carrière professionnelle. Aussi, le Gouvernement s'est-il attaché à trouver une solution à ce conflit. Dès 1997, un rapport a été demandé à un magistrat de la Cour des comptes. Sur la base de ce rapport, un dialogue fructueux s'est engagé avec les partenaires sociaux. Il a abouti à un accord, signé le 23 mars dernier, entre l'Etat, d'une part, et l'ARRCO et l'AGIRC, d'autre part. Il prévoit un règlement global de la question et permet aux retraités ayant connu des périodes de chômage, solidarité ou de préretraite de bénéficier de leurs droits à retraite complémentaire. Les régimes de retraite complémentaire ARRCO et AGIRC se sont engagés à verser les régularisations dans les meilleurs délais. Ainsi, grâce à la qualité du dialogue engagé avec les partenaires sociaux, un problème en suspens depuis seize ans a pu enfin trouver une solution satisfaisante.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Prével](#)

Circonscription : Vendée (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41076

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 2000, page 788

Réponse publiée le : 24 avril 2000, page 2602